

close the gap and MORE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE L'ACTIVITÉ DE FORMATION AU 21/11/2021

❖ DÉSIGNATION

CLOSE THE GAP AND MORE département formation est un organisme de formation professionnelle. Son siège social est fixé au 5 allée des tilleuls 95110 Sannois. CLOSE THE GAP AND MORE conçoit, élabore et dispense des formations intra-entreprises ou aux particuliers, dans l'Île-de-France et plus généralement en France et pays francophones pour l'aspect distanciel.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de CLOSE THE GAP AND MORE.
- **stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **formations intra-entreprises** : les formations conçues sur mesure par CLOSE THE GAP AND MORE pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.

❖ OBJET

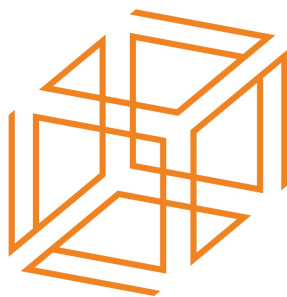
Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par CLOSE THE GAP AND MORE pour le compte d'un **Client**. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du **Client** aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du **Client**, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du **Client**.

❖ CONDITIONS FINANCIÈRES? RÉGLEMENTS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Tous les prix sont indiqués en euros et H.T. (T.V.A. non applicable, art.293B du C.G.I.) et représentent les frais pédagogiques. Le règlement du prix de la formation est à effectuer 100% à la commande à l'ordre de CLOSE THE GAP AND MORE.

En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées. Le règlement peut s'effectuer par chèque ou virement. Tout retard de paiement portera de plein droit, après mise en demeure et jusqu'à parfait paiement, intérêts à un taux égal au taux d'intérêt appliqué par la BCE à son opération de refinancement la plus récente majoré de 7 points. (C. Com Art L. 441-6, al. 3).

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.



close the gap and **MORE**

❖ DÉBIT ET REMPLACEMENT D'UN STAGIAIRE

En cas de dédit signifié par le **Client** à CLOSE THE GAP AND MORE au moins 5 jours avant le démarrage de la formation, CLOSE THE GAP AND MORE offre au **Client** la possibilité :

- de repousser l'inscription du **Stagiaire** à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue de CLOSE THE GAP AND MORE ,
- de remplacer le **Stagiaire** empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation.

❖ ANNULATION, ABSENCE OU INTERRUPTION D'UNE FORMATION

- En cas d'annulation de la formation par le Client : CLOSE THE GAP AND MORE se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :
 - si l'annulation intervient plus de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation,
 - si l'annulation intervient entre 7 jours et 3 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 20% du prix H.T. de la formation,
 - si l'annulation intervient moins de 3 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 70 % du prix H.T. de la formation.
- En cas de modification unilatérale par l'organisme de formation de l'un des éléments fixés à l'article 1 : le client se réserve le droit de mettre fin à la présente convention. Le délai d'annulation étant toutefois limité à 7 jours francs avant la date prévue de commencement de l'une des actions mentionnées à la présente convention, il sera, dans ce cas, procédé à une résorption anticipée de la convention.
- En cas de réalisation partielle : par l'entreprise bénéficiaire ou/et l'organisme de formation : seul le prix de la prestation réalisée partiellement est facturé au titre de la formation professionnelle.

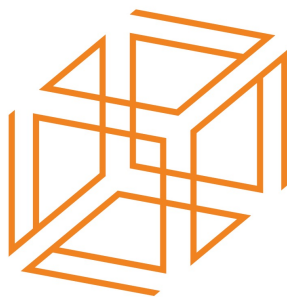
❖ HORAIRES ET ACCUEIL

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept (7) heures.

Sauf indication contraire portée sur la convocation, les formations se déroulent de 09h00 à 13h00 et de 14h à 17h30 avec une pause de 15 minutes en milieu de chaque demi-journée.

Les locaux de CLOSE THE GAP AND MORE accueillent les **Stagiaires** de 09h00 à 17h30.

Pour les formations qui se déroulent en dehors des locaux, les lieux, adresse et horaires sont indiqués sur la convocation.



close the gap and **MORE**

❖ EFFECTIF ET AJOURNEMENT

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à CLOSE THE GAP AND MORE ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. CLOSE THE GAP AND MORE peut alors proposer au **Stagiaire** de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, CLOSE THE GAP AND MORE se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

❖ DEVIS ET CERTIFICAT DE RÉALISATION

Pour chaque action de formation, un devis est adressé par CLOSE THE GAP AND MORE au **Client**. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné à CLOSE THE GAP AND MORE par tout moyen à la convenance du **Client** : courrier postal, télécopie, mail.

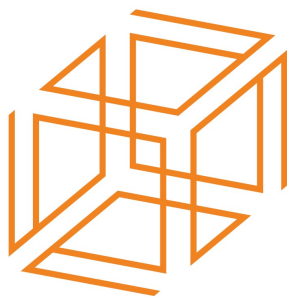
A l'issue de la formation, CLOSE THE GAP AND MORE remet un certificat de réalisation au **Stagiaire**.

Une attestation de présence pour chaque **Stagiaire** peut être fournie au **Client**, à sa demande.

❖ OBLIGATIONS ET FORCE MAJEURE

Dans le cadre de ses prestations de formation, CLOSE THE GAP AND MORE est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires**.

CLOSE THE GAP AND MORE ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires** en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à CLOSE THE GAP AND MORE, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de CLOSE THE GAP AND MORE.



close the gap and **MORE**

❖ PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET COPYRIGHT

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par CLOSE THE GAP AND MORE pour assurer les formations ou remis aux **Stagiaires** constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le **Client** et le **Stagiaire** s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de CLOSE THE GAP AND MORE. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le **Client** et le **Stagiaire** en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

❖ DESCRIPTIF ET PROGRAMME DES FORMATIONS

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

❖ CONFIDENTIALITÉ ET COMMUNICATION

CLOSE THE GAP AND MORE, le **Client** et le **Stagiaire** s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par CLOSE THE GAP AND MORE au **Client**.

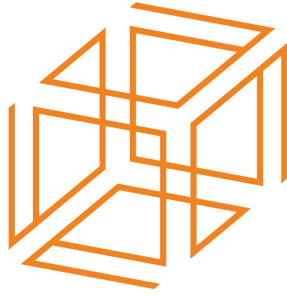
CLOSE THE GAP AND MORE s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations, les informations transmises par le **Client** y compris les informations concernant les **Stagiaires**.

Cependant, le **Client** accepte d'être cité par CLOSE THE GAP AND MORE comme client de ses formations. A cet effet, le **Client** autorise CLOSE THE GAP AND MORE à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

❖ PROTECTION ET ACCÈS AUX INFORMATIONS À CARACTÈRE PERSONNEL

Le **Client** s'engage à informer chaque **Stagiaire** que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de CLOSE THE GAP AND MORE.
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le **Stagiaire** dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.



close the gap and **MORE**

En particulier, CLOSE THE GAP AND MORE conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du **Stagiaire**, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Enfin, CLOSE THE GAP AND MORE s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

❖ DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le **Client** et CLOSE THE GAP AND MORE à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, le Tribunal de Pontoise sera seul compétent pour régler le litige.

À Sannois,

Date : 21 novembre 2021

Mis à jour : 21 novembre 2021

Pour l'**organisme de formation**
CLOSE THE GAP AND MORE
Département Formation
Michel MEKDOUD, président

Signature et cachet :

